

L'évaluation des programmes

26. Le Comité permanent recommande d'effectuer une évaluation des activités et des répercussions de tous les nouveaux programmes de prévention, de traitement et de réadaptation qui concernent l'abus des substances dangereuses et qui sont financés au moins en partie par le gouvernement fédéral.
27. Le Comité permanent recommande au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de donner une formation sur l'évaluation des programmes aux organismes socio-éducatifs dont il subventionne les programmes.

Le Centre national de lutte contre l'abus des substances dangereuse

28. Le Comité permanent recommande au gouvernement du Canada de prolonger les crédits annoncés au titre de la «Perspective nationale sur l'abus des drogues» pour couvrir les cinq années de son engagement initial à l'égard de la stratégie nationale de lutte contre la drogue.
29. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'envisager la création d'un centre national de lutte contre l'abus des substance dangereuses. Ce centre national, dont l'administration serait assurée par des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, du secteur privé, des milieux syndicaux et des associations bénévoles, serait chargé :
 - i) d'effectuer des travaux de recherche fondamentale et appliquée sur l'abus des substances dangereuses et de favoriser les efforts en ce sens;
 - ii) de diffuser de l'information sur l'abus des substances dangereuses;
 - iii) d'entreprendre des activités visant à sensibiliser le public et à prévenir l'abus des substances dangereuses;
 - iv) de favoriser l'application des nouvelles connaissances acquises dans le domaine aux fins des programmes cliniques, des programmes de prévention et des travaux de recherche.
30. Le Comité permanent recommande que le nouveau centre national de lutte contre l'abus des substances dangereuses constitue une base de données nationale sur la consommation abusive de ces substances, où seraient notamment consignés les résultats d'enquêtes nationales systématiques auprès des ménages et dans les écoles.
31. Le Comité permanent recommande que le nouveau centre national de lutte contre l'abus des substances dangereuses établisse un mécanisme pour assurer la diffusion d'informations nationales et internationales sur l'abus de l'alcool et d'autres substances dangereuses.